



Jeu de piste du Domaine du Hirtz Enquête au Noël des Inuits

Règlement

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU

SAS EA LM Hirtzenstein "Domaine du HIRTZ", dont le siège social au Lieudit Hirtzenstein 68700 Wattwiller, organise un jeu dont le gagnant sera désigné par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du 05 décembre 2024 au 05 janvier 2025. Le tirage au sort aura lieu le 6 janvier 2025.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne cliente ou non de la résidence de tourisme, de l'Auberge du HIRTZ ou du Spa Nordique. La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement. La participation au jeu est strictement personnelle. Il ne sera attribué qu'un seul lot. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU /MODALITÉS DE PARTICIPATION

A la fin du jeu de piste Enquête au Noël des Inuits, l'adulte pourra compléter un coupon de participation à remettre dans l'urne à l'accueil. Une participation par famille est autorisée. Le gagnant sera tiré au sort le 6 janvier et le gagnant sera contacté par mail le jour-même, le lot lui sera remis en version numérique.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le lot gagné est un coffret Complicité Parent/enfant au Spa Nordique d'une valeur de 149€ pour 2. Le coffret comprend 2 accès de 4h aux installations du Spa Nordique avec 1 modelage en duo (20 min compris dans les 4h d'accès) + 2 Kits Spa comprenant un peignoir, une paire de chaussons, un drap de bain, une serviette d'assise et 2 jus de fruits offerts.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'UTILISATION DE LA DOTATION

Le lot gagné sera remis sous forme de bon cadeau valable pendant 2 ans.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.